



**PRÉFET  
DU VAL-  
DE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie  
d'Île-de-France**

Paris, le 16 juillet 2020

Service Police de l'Eau

Réf : Dossier n° 75-2019-00448

DL 2020-1187

Avec accusé de réception

IN'LI  
Tour Ariane - 5, place de la Pyramide  
LA DEFENSE 9  
92088 PARIS LA DEFENSE cedex

à l'attention de Dally NGANO

**Objet : Dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement relatif à la régularisation d'un piézomètre dans le cadre des études d'avant projet aux 29-35 avenue Adrien Raynal sur la commune d'Orly (94)**

Monsieur,

Votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement relatif à la régularisation d'un piézomètre dans le cadre des études d'avant projet aux 29-35 avenue Adrien Raynal sur la commune d'Orly a été déposé au guichet unique de l'Eau de la cellule Paris proche couronne le 6 décembre 2019 et enregistré sous le numéro 75-2019-00448.

Par courrier en date du 12 décembre 2019, je vous ai demandé de fournir dans un délai de trois mois des compléments afin de pouvoir déclarer votre dossier complet.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, en application de l'article R.214-35 du code de l'environnement, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration et de clore votre dossier.

Afin de régulariser la situation de vos ouvrages, il vous appartiendra de transmettre un nouveau dossier de déclaration en trois exemplaires au guichet unique de l'eau de la cellule Paris proche couronne.

Je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter ces travaux et que dans le cas contraire, vous vous exposeriez à des suites administratives et pénales, telles que prévues respectivement aux articles L.171-7 et suivants et R.216-12 du code de l'environnement.

Tél : 01 71 28 46 96

Méi : [jeremy.walkowiak@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jeremy.walkowiak@developpement-durable.gouv.fr)

12 Cours Louis Lumière – CS 70027- 94307 VINCENNES Cedex

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFET  
DU VAL-  
DE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie  
d'Île-de-France**

Le service Police de l'Eau, situé à :

**DRIEE-IF – Service Police de l'Eau**  
[cppc.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cppc.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr)  
**12 cours Louis Lumière - CS 70027**  
**(implantation des bureaux au 10 rue Crillon, 75004 Paris)**  
**94307 Vincennes Cedex**

en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur empêché,  
La cheffe de la cellule Paris proche couronne

**Chloé CANUEL**